

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 26 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 26 mars 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 12/2019

Objet : Formation des élus

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
 - M. AMBROISE (titulaire - CPS)
 - M. BAY (titulaire - CCHVC)
 - M. BARSANTI (titulaire - CPS)
 - M. BERNARD (titulaire - CPS)
 - M. BINICK (titulaire - CCHVC)
 - M. BLIN (titulaire - CPS)
 - M. CAHAREL (titulaire - CPS)
 - M. CAMBON (titulaire - CPS)
 - Mme DARMON (titulaire - CPS)
 - M. DEBRAS (titulaire - CPS)
 - M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
 - Mme GELOT (titulaire - CPS)
 - Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
 - M. MARTIN (titulaire - CPS)
 - Mme MORCH (titulaire - CPS)
 - M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
 - M. VALENTIN (titulaire - CPS)
 - M. VIGIER (titulaire - CPS)
 - M. VIVIEN (titulaire - CPS)
 - Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M.BONNET (titulaire - CPS) ; M.BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M.BOYER (titulaire - CPS) ; M.CARRE (titulaire - CPS) ; M.CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M.DA SILVA (titulaire - CPS) ; M.GLEIZE (titulaire - CPS) ; M.LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LINDECKER (titulaire - CPS) ; M.MONTAGNON (titulaire - CCHVC) ; M.OSSENI (titulaire - CPS) ; M.PAGE (titulaire - CPS) ; M.PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M.PELLETANT (titulaire - CPS) ; M.PONS (titulaire - CPS) ; M.ROS (titulaire-CPS) ; M.SFERRAZZA (titulaire - CPS) ; Mme VIALA (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Jacques DEBRAS est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 21
VOTANTS : 21**

Délibération DL12/2019
Formation des élus

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 et suivants,

Considérant que la formation à leurs fonctions est un droit pour les élus qui le souhaitent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'Intérieur.

Les thèmes privilégiés seront notamment :

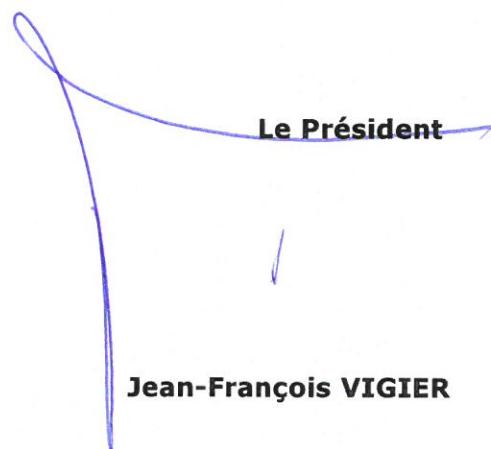
- Les fondamentaux de la politique de prévention, de collecte et de traitement des déchets,
- Les formations en lien avec leur délégation pour les élus vice-présidents.

Fixe le montant maximum des dépenses de formation des élus à 3000 euros pour l'année 2019.

Indique que chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Décide d'inscrire au budget 2019 les crédits correspondants, chapitre 065.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 MARS 2019**
Affichée le : **27 MARS 2019**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL12_2019
Date de la décision:	2019-03-26 00:00:00+01
Objet:	Formation des élus
Classification matières/sous-matières:	4.4
Identifiant unique:	091-200062321-20190326-DL12_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20190326-DL12_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	966
nom original: dl 12.pdf	application/pdf	650204
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20190326-DL12_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	650204
nom original: Note présentation DL 12.pdf	application/pdf	51206
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20190326-DL12_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	51206

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2019 à 14h47min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2019 à 14h50min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2019 à 14h50min09s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	27 mars 2019 à 14h55min33s	Reçu par le MIAT le 2019-03-27